

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. M. BAIL), Raphaël CHAUVOIS (P. Mme NAUDOT), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY), Yves MESLÉ (Mme SEGAUD CASTEX), Emmanuel TISON (P. M. GSELL) ;

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Aménagement et politique de la Ville :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – PROGRAMME D'EFFACEMENT DES RESEAUX DES CHARMETTES – VALIDATION DU PROJET DU SDEC

DEL20230918_02	Présents : 23	Pouvoirs : 6	Abstentions :	Suffrages exprimés :29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Annexe : - Fiches financières

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances du 14/09/2023

La commune a sollicité le SDEC dans le cadre d'un projet d'effacement coordonné des réseaux aériens situés Quartier des Charmettes, les parties électricité et télécommunication étant financées par la CU et la partie éclairage public par la commune.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 40%, sur le réseau d'éclairage de 40% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€/ml de voirie) et 40% sur le réseau télécommunication.

L'étude définitive fait apparaître les coûts d'opération estimés suivants (cf. la fiche financière jointe) :

PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX « LES CHARMETTES »				
	ELECTRICITE	ECLAIRAGE PUBLIC	TELECOMMUNICATION	TOTAL (€)
Coût opération €TTC	393 004,06	176 751,78	116 880,80	686 636,64
Coût €HT	237 503,38	147 293,15	97 400,67	572 197,20
coût subventionnable €HT	237 503,38	134 625,00	97 400,67	
Aide SDEC max.40% du coût HT subv.	131 001,35	53 850,00	46 752,32	326 562,98
+Aide au titre de la TVA	65 500,68	29 458,63	-	
Participation Commune	-	93 443,15	-	93 443,15
Participation CU Caen la mer	196 502,03	-	70 128,48	266 630,51



Dans ce cadre, lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➡ CONFIRME que le projet exposé est conforme à l'objet de sa demande ;
- ➡ PREND ACTE que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie, sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau ;
- ➡ S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires en section d'investissement, par fonds de concours (le montant total du fonds de concours ne pouvant excéder 75% du coût HT de l'opération, le reliquat éventuel sera inscrit en fonctionnement) ;
- ➡ S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune, étant entendu que cette contribution ne donnera pas lieu à récupération de la TVA ;
- ➡ S'ENGAGE à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet, étant entendu que ce coût est basé sur 3% du coût total HT de l'opération, soit la somme de 17 165,92€ ;
- ➡ AUTORISE le maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le